

Dr Martine  
SCIORTINO  
ARS PACA

L'évaluation quadriennale  
est elle suffisante pour  
permettre le  
renouvellement de  
l'autorisation d'un  
programme d'ETP?



# L'autorisation d'un programme ETP

- Programme autorisé pour 4 ans par l'ARS
- Demande de renouvellement d'autorisation à faire 4 mois avant la date d'expiration
- Demande intégrant l'évaluation quadriennale



## Les modalités de l'évaluation

- Selon l'article 84 loi HPST: « les programmes sont évalués par la HAS »
- L'arrêté du 2/08/2010 :
  - auto évaluation annuelle de l'activité globale et du déroulement du programme (non transmise à l'ARS)
  - évaluation quadriennale en terme d'activités, de processus et de résultats sur des critères de jugement définis à priori



## Le contexte de l'évaluation quadriennale

- Auto évaluation à partir d'un guide publié par la HAS fin juin 2014
- Délai d'appropriation très court (premier renouvellement attendu mi aout 2014)
- Bilan portant sur 3 ans d'activité
- Travail important pour les équipes déjà surchargées
- Manque de formation sur cette thématique



# Qu'attend l'ARS de cette évaluation?

Un outil d'aide à la décision de renouvellement  
d'autorisation

- Démarche de qualité et d'amélioration continue des pratiques
- Dynamique de progression engagée par l'équipe
- Difficultés rencontrées par les équipes



# Modèle proposé par la HAS

- Description succincte du programme
- Modalités de déroulement du programme
  - Organisation pratique
  - Modalités de recueil des données auprès des médecins, de patients: entretien, questionnaire



# Modèle proposé par la HAS (suite)

- Analyse des effets du programme
  - la mise en œuvre du programme a-t-elle abouti aux changements attendus chez les bénéficiaires?
    - du point de vue de l'équipe
    - du point de vue des bénéficiaires
    - du point de vue des généralistes et autres PS
  - la mise en œuvre du programme a-t-elle eu des conséquences sur le fonctionnement de l'équipe?
  - la mise en œuvre du programme a-t-elle permis son intégration dans l'offre de soins locale?
    - accessibilité du programme
    - notoriété du programme
    - suivi du patient après le programme
  - conclusion de l'analyse des effets du programme
- Analyse des évolutions du programme d'ETP au cours des 3 premières années
  - comment a évolué le programme grâce aux évaluations annuelles?
  - comment ont évolué les indicateurs de fonctionnement, de mise en œuvre, de coordination?
  - comment a évolué la structuration du programme?

**Décision pour l'avenir**  
**Mise à disposition du**  
**rapport d'évaluation**



# Bilan des évaluations quadriennales reçues

- Environ 80 évaluations reçues
- Hétérogénéité +++:
  - Rapport très succinct, ne répondant pas aux questions posées, sans indicateur: aucun intérêt
  - Rapport plus élaboré sur le plan rédactionnel mais sans élément objectif et quantifiable décrit
  - Evaluation riche, bien construite, répondant aux questions posées, issue d'une réflexion constructive de l'équipe et utilisant une **méthodologie** appropriée: réunions, recueil de données auprès des patients, des partenaires, analyse des autos évaluations annuelles et des évaluations individuelles des compétences acquises
  - Evaluation très riche, reprenant tous les éléments constitutifs du programme
  - Rapport analytique avec pistes d'évolution mais sans traduction sur le programme proposé dans le cadre du renouvellement



# Apport des évaluations quadriennales bien construites

- **Description des effets favorables et défavorables du programme:**
  - sur les patients: les compétences acquises
  - sur l'équipe: motivation, solidarité, cohésion, cohérence
- **Intégration du programme dans l'offre locale:** notoriété, accessibilité, suivi post programme
- **Evolution du programme sur les 3 années**
- **Indicateurs HAS:**
  - composition de l'équipe, les compétences, la pluridisciplinarité
  - personnalisation et structuration du programme, abandon
  - lien avec MT et informations transmises



## Discussion

- Une évaluation quadriennale de qualité est une aide précieuse dans l'étude du dossier de renouvellement
- Le plus souvent, soit elle n'apporte rien, soit elle n'est pas assez riche pour renouveler l'autorisation tout en faisant progresser la qualité du programme
- Dans la majorité des cas, il manque plusieurs informations qualitatives qui sont normalement intégrées dans l'auto évaluation annuelle mais non reprises dans l'évaluation quadriennale



# Discussion

- Informations non retrouvées:
  - Contenu du dossier éducatif
  - Traçabilité des courriers, consentement...
  - Durée du programme
  - Contenu des séances
  - Compétences travaillées (auto soins, sécurité, psycho sociales)
  - Outils et techniques d'animation
  - Modalités de l'évaluation individuelle des compétences acquises



# L'évaluation quadriennale est elle suffisante pour permettre le renouvellement d'un programme d'ETP?

## Pré requis

- quelle exigence de la part de l'ARS?
- souhaite t'on faire progresser le programme?(programme autorisé en 2010 avec moins d'exigence, compétences psycho sociales peu abordées...)
- adéquation du programme aux moyens humains



## L'évaluation quadriennale est elle suffisante pour permettre le renouvellement d'un programme d'ETP?

### Réponse

- **OUI** si évaluation quadriennale bien étayée, objective et analysant le contenu du programme de façon précise avec mise en application des conclusions dans le nouveau programme
- **NON le plus souvent**

### Propositions

- Former le coordonnateur à l'évaluation
- Anticiper cette procédure d'évaluation quadriennale
- Fournir à l'ARS les auto évaluations annuelles ou intégrer dans l'évaluation quadriennale les éléments manquants
- Visite sur place de l'ARS avant renouvellement avec recommandations

COLLOQUE  
29  
janvier 2015  
Paris

De la pratique à la recherche  
en éducation thérapeutique du patient :  
aspects méthodologiques



Je vous remercie de votre attention